

Compte rendu de séance Séance du 11 Mai 2018

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	12

Date de la convocation
04/05/2018

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Publication du :15/05/2018

L'an 2018, le 11 Mai à 20:00, le Conseil Municipal de Commune de Saint-Rémy-du-Plain, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur LERAY Yves, (Maire).

Présents : M. LERAY Yves, Maire, M. PRIOUL Dominique, M. RAPINEL Stéphane, Mme MEIGNAN Laëtitia, M. BELLIER Dany, Mme BEZIER Sylvie, Mme DESEVEDAVY Marie-Hélène, M. JAMET Jean-Yves, M. MACÉ Marcel, M. PELÉ Rémy, Mme ROCHELLE Christelle, M. ROUAULT Renan

Excusés : M. BERRUYER Cyrille, M. BUSNEL Rémy
Absent(s) : Mme LEGRAND Sandrine

A été nommé(e) secrétaire : Mme BEZIER Sylvie

Objet(s) des délibérations

2018 -026 - Travaux " route de Rimou " :
2018 -027 - Achat matériel atelier municipal :
2018 -028 - Achat onduteur
2018 -029 - Poche à incendie " le Breil Samain " :
2018 -030 - Recette travaux trottoirs " rue du rocher " :
2018 -031 - Panneau " salle des marronniers " :
2018 -032 - Demande de subvention " Revitalisation des centre bourg "

2018 -026 - Travaux " route de Rimou " :

Monsieur le maire présente au Conseil Municipal l'estimation précise des travaux pour la création d'une voie piétonne à « la Lande du moulin ». Cette estimation d'un montant de 12195€HT est réalisée par Couesnon Marches de Bretagne.

Après en avoir délibéré, et estimant que ces travaux permettront de sécuriser la liaison piétonne entre le lotissement du moulin à vent et le centre bourg, le conseil municipal :

- Accepte ce devis
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mandat correspondante.

2018 -027 - Achat matériel atelier municipal :

Monsieur le Maire présente différents devis pour l'achat de petits matériels pour l'atelier municipal. Après délibération, le conseil municipal accepte le devis de chez GEDIMAT pour l'achat :

- Une meuleuse d'un montant de 152.72€HT
- Une perceuse visseuse d'un montant de 192.05€HT

2018 -028 - Achat onduteur

Monsieur le Maire présente différents devis pour l'achat d'un onduleur pour la mairie. Après délibération, le conseil municipal accepte la proposition de LDLC de ST Grégoire pour un montant de 79.12€HT

2018 -029 - Poche à incendie " le Breil Samain " :

Monsieur le maire rappelle au Conseil municipal le courrier du « GAEC des Domaines » sollicitant le financement du terrassement et l'accès à la route pour l'installation d'une poche à incendie. Equipement obligatoire pour leur exploitation agricole, cette poche sera à la disposition des pompiers en cas de sinistre dans le voisinage.

Après délibération, et considérant que cet équipement sert la collectivité, le conseil municipal accepte de prendre en charge le devis de l'entreprise MOTHAY pour le terrassement pour un montant de 425€HT

2018 -030 - Recette travaux trottoirs " rue du rocher " :

Monsieur le maire informe le conseil municipal que à la suite de la dégradation, par un particulier, du trottoir « rue du rocher », les travaux ont été réalisés et la facture payée.

Après délibération, le conseil municipal décide que le remboursement des frais engendrés par ces travaux, fera l'objet d'un titre de recette d'un montant de 328.03€, au nom du tiers responsable.

2018 -031 - Panneau " salle des marronniers " :

Monsieur le Maire présente différents devis pour la fabrication d'un panneau de chantier avec les financeurs, pour la salle des marronniers.

Après délibération, le conseil municipal accepte le devis de chez UNIDE de Combourg pour un montant de 260€HT.

2018 -032 - Demande de subvention " Revitalisation des centre bourg "

Monsieur le maire informe le conseil municipal que les travaux programmés sur le bâtiment communal au « 12, rue de l'église » :

- Travaux de démolition d'une partie du bâtiment communal
- Transformation du rez-de-chaussée en salle commune pour les personnes âgées, locataires des pavillons NEOTOA, construits aux abords.
- Transformation de l'étage en logement type 2 ou type 3

Peuvent faire l'objet d'une demande de subvention au niveau du Conseil départemental dans le cadre de la revitalisation des centres bourgs par l'habitat.

Après délibération, le conseil municipal autorise Mr le maire a déposé un dossier de demande de subvention, près de l'agence départementale, pour ces travaux.

Questions diverses :

Zone artisanale

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il a reçu le courrier du conseil départemental autorisant une sortie directe PROVISOIRE sur la Départementale pour l'entreprise LAMBERT.

Mr LAMBERT refuse de payer pour un ouvrage temporaire.

Le Président de Couesnon marches de Bretagne doit se renseigner pour prendre en charge les travaux de cette entrée à condition qu'elle se fasse directement sur la zone et non pas sur le terrain de Mr LAMBERT.

MR LE Maire va demander un devis pour l'entrée et pour le goudronnage du reste de la voie de la zone. Comparer ces deux devis et attendre la décision de la Communauté de Communes.

Citoyens vigilants :

Une information sera faite par la gendarmerie lors de la prochaine réunion de conseil municipal.

BREIZH COP :

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'un débat public sur l'avenir de la Bretagne peut être mis en place au niveau de la commune. Les membres du conseil sont invités à consulter le site internet avant de prendre une décision.

Information "12, rue de l'église"

Mr le Maire informe le conseil municipal que les travaux de construction des 5 pavillons NEOTOA au « 12, rue de l'église » sont reportés en 2019.

NEOTOA se renseigne sur la possibilité de mettre à disposition de la commune le même architecte pour les travaux réalisés sur le bâtiment communal

Courrier Mr et Mme HUET Éric

Ils sont opposés à prendre en charge le coût des matériaux lors du busage du fossé dans le village du Bois Gautier. Dans un premier temps, ce sont les contrôles d'assainissement qui seront réalisés. Dans un deuxième temps, les travaux de busage seront définis et le coût de participation des particuliers sera déterminé.

Séance levée à: 21:15

*En mairie, le 15/05/2018
Le Maire
Yves LERAY*